Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20221017-DEL20221017PV9-DE

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations :2

Date d'affichage de la convocation : 11.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le onze octobre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER –Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absentes excusées représentées :
Madame Désirée HUBER DINCHER donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER
Madame Valérie WEHN donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Etaient absents excusés
Monsieur Laurent BAYART – Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2022
Publié sur le site internet de la commune le 20 octobre 2022
Le Maire, Béatrice BULOU

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20221017-DEL20221017PV9-DE

9. Ressources Humaines – avancements de grade modification du tableau des effectifs

Conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 4 dont 2 avec procuration

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire propose les créations de postes présentées en annexe. Les grades correspondants seront supprimés par délibération lors du prochain Conseil Municipal, après avis du prochain comité technique.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE Les créations de postes présentées en annexe 1.

PRECISE Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 25 Voix pour

Mundolsheim, le 19 octobre 2022

Le Maire, .

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM BAS-RHIN

Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20221017-DEL20221017PV9-DE

Conseil Municipal – Séance du 17/10/2022

Annexe 3 - Ressources Humaines – avancements de grade modification du tableau des effectifs

Création de poste :

Date délibération portant création	Date création	Filière	Catégorie hiérarchique	Cadre d'emplois	Grade	Niveau de recrutement minimum	Niveau de rémunération	DHS	ETP	Missions	Poste pourvu à la date de délibération	Voie contractuelle possible	Motif de recrutement si agent contractuel	Besoin permanent
17/10/2022	01/11/2022	Animation	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Directrice adjointe - référent pédagogique	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
17/10/2022	01/11/2022	Médico-sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Niveau 6 à 7	IB 502 - 761	35,00	1,00	Directrice accueil familial	NON	OUI	Articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique	OUI
17/10/2022	01/11/2022	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Niveau 3	C1 à C3	35,00	1,00	Responsable des bâtiments & Concierge du Centre Culturel	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI
17/10/2022	01/11/2022	Technique	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Niveau 3	C1 à C3	24,30	0,69	Agent d'entretien des locaux et de cantine	NON	OUI	L. 332-14 - Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire	OUI